AIST 43
SANTE AU TRAVAIL

Santé au Travail

Rue Richond des Brus - 43000 Le Puy-en-Velay
Téléphone : 04 71 05 51 10 - Télécopie : 04 71 05 22 05
email : aist43@santeautravail43.fr
Internet : santeautravail43.fr

AUX ENTREPRISES ADHERENTES
DOCUMENT JOINT A L'INVITATION A.G. 10 décembre 2010

Le Puy en Velay, le 2 novembre 2010

« LA LETTRE DU PRESIDENT » N°15 – NOVEMBRE 2010

Nous aurons l'occasion lors de notre Assemblée Générale du 10 décembre de faire le point sur nos activités 2010 et vous présenter notre projet de budget prévisionnel et les cotisations 2011.

Les informations ci-dessous vous donneront les renseignements utiles pour mieux comprendre l'évolution de notre Service de Santé au Travail :

1) - Ressources médicales : des Médecins en plus et des Médecins en moins !

Bernard REDOGLIA nous a rejoint sur le secteur d'Yssingeaux (30 %) et Monistrol (70 %). Renée LASSERON augmente son temps de travail à 100 % au 8 novembre. Serge TOMAS a cessé ses fonctions le 1er octobre. Sophie de TAURIAC a réduit son temps de travail à 70 % dans le cadre d'un congé parental. Philippe ICART a réduit son temps de travail à 60 % pour rejoindre un service autonome dans un département voisin.

Au final, sans compter les éventuels départs en retraite en 2010/2011, il nous manque un Médecin sur l'arrondissement du Puy et un Médecin sur l'arrondissement d'Yssingeaux.

Malgré une campagne d'annonce dans la presse médicale spécialisée en mai/juin, puis en septembre, aucune candidature ne nous est parvenue. Nous recherchons des solutions complémentaires du type « consultation par un Infirmier en Santé au Travail » (deux personnes en phase d'intégration/formation) mais nous ne serons pas opérationnels avant le début 2011, à condition que la DIRECCTE nous accorde une dérogation garante de la sécurité juridique pour les entreprises.

En l'attente, nous privilégions les actions de prévention en milieu de travail (AMT), puis les visites à caractère d'urgence (embauche, reprise après accident ou maladie, visite à la demande du salarié, de l'employeur, des Médecins…). Il est désormais très clair qu'il sera de plus en plus difficile d'assurer les examens médicaux périodiques au rythme prévu par la réglementation. Tôt ou tard, nous serons dans l'obligation d'examiner les salariés en surveillance médicale renforcée à une fréquence inférieure !

2) - Pôle Prévention des Risques Professionnels : une montée en charge rapide !

Fort développement des actions de prévention animées par **Amandine LIOUTAUD**, désormais titulaire d'un Diplôme Universitaire en Ergonomie Médicale. Les nouvelles entreprises sont visitées avant le 1er examen clinique de manière à apporter aux Médecins du Travail des informations sur l'activité et les conditions de travail.

Les actions en matière de prévention des risques liés à l'activité physique se développent également et **Philip GINESTE** assure la sensibilisation, l'étude des postes, les conseils,…

L'activité « mesures du bruit et éclairage » monte en puissance également. Pour aider **Rose-Marie VALDENAIRE,** nous avons recruté **Sylvain SOUVIGNET** en licence professionnelle Qualité-Sécurité-Environnement dans le cadre d'un contrat de professionnalisation. Issu de la filière chimie, il pourra nous apporter ultérieurement des compétences pour mieux vous aider à gérer les risques chimiques et notamment les produits cancérigènes et mutagènes.

Nous sommes donc satisfaits d'avoir lancé ce service, qui aide les entreprises, les représentants du personnel et les Médecins. Rappel : la prévention des risques est de la responsabilité des entreprises !

↳ Suite au verso

3) - Réforme de la Santé au Travail : votée mais pas encore appliquée !

Après les navettes parlementaires, dans le cadre de la loi sur la réforme des retraites, l'article 25 quater fixe les grandes lignes du fonctionnement des services de Santé au Travail.

Une fois la déception passée de voir que la fréquence des visites ne sera pas modifiée par la loi (le législateur a voulu rester sur les bases d'une visite tous les deux ans sauf situation particulière, ce qui ne règle pas le problème du manque de Médecin du Travail), il se dégage les éléments suivants :

- confirmation du rôle et missions des Services de Santé au Travail (jusqu'à ce jour, seules les missions du Médecin du Travail étaient définies),
- confirmation de la pluridisciplinarité avec un travail en équipe, autour du Médecin, avec des Infirmiers, des Préventeurs en risques, des Spécialistes internes ou externes, notamment en accompagnement social,
- mise en place d'une traçabilité aux expositions aux risques, évoluant vers un dossier médical transférable,
- obligation de prise en compte par l'employeur des notifications du Médecin du Travail en matière de santé,
- adaptation régionale des missions aux réalités locales dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens avec la DIRECCTE (nouveau nom de la Direction Régionale du Travail) et la CARSAT Caisse Assurance Retraite et Santé au Travail (nouveau nom de la CRAM),
- nouvelle gouvernance des services, avec parité employeur salarié au sein du Conseil d'Administration, le Président restant employeur, un Vice-président devant être salarié,
- renforcement des missions et responsabilités du Directeur de service qui met en application les plans pluriannuels et les orientations décidés par le Conseil d'Administration.

De forts changements sont donc à attendre. Après promulgation de la loi, un ou des décrets d'application devront être pris par l'Etat (décrets attendus pour 2011). Rien ne sera donc modifié concrètement avant 2012.

Compte tenu que beaucoup de points restent à définir par arrêté ou décret, la réforme allant dans notre sens, nous continuerons nos actions de prévention et d'adaptation aux réalités de nos arrondissements !

4) - Nos conclusions !

L'année 2010 s'achève.

Comme les périodes précédentes, cette année a été riche pour notre service en efforts d'adaptation aux réalités du terrain. Nous avons pu faire face grâce à l'implication de chacun.

Sur le plan financier, notre Association conserve une comptabilité saine, ce qui nous permet de nous concentrer sur nos missions.

L'année 2011 s'ouvre.

Elle sera encore placée sous le signe de l'adaptation sachant que notre nombre de Médecins va en se réduisant, et que la nouvelle loi nous imposera d'anticiper les modifications à venir.

Croyez bien que notre service fera tous les efforts dans ce sens mais nous demandons à tous un peu de compréhension.

Nous restons à la disposition de tous nos Adhérents.
Nos Médecins et Directeur sont à votre écoute ainsi que notre Pôle Prévention des Risques Professionnels.

Avec mes remerciements pour votre confiance,
Jacques PREYNAT-SEAUVE

« mieux prévenir pour ne pas avoir à guérir ! »

IJA-102305